

Entretien avec Bélen Calvo Uyarra (version longue site web).

Bélen Calvo Uyarra est responsable pour l'Intégration régionale et les Accords de partenariat économique en Afrique de l'Ouest à la Direction générale Développement de l'Union européenne.

Grain de sel : L'UE et les ACP souhaitent tous deux « orienter l'APE vers le développement ». Que cela signifie-t-il pour vous?

Belén Calvo : Pour nous, il est clair que l'APE est un instrument de développement au service des objectifs de l'accord de Cotonou : lutte contre la pauvreté, intégration progressive dans l'économie mondiale et objectifs du millénaire pour le développement.

Ce principe guide notre travail dans la négociation et dans la rédaction du texte de l'Accord. Le régime précédent, axé sur des préférences d'accès au marché européen, n'a pas produit les effets attendus, sous ce régime, la part du commerce des ACP dans le monde n'a cessé de baisser. Il n'a pas permis le développement du potentiel commercial de la région pour le développement.

L'APE représente un important potentiel de développement.

Tout d'abord, l'APE ne se limite à l'accès au marché, mais comprend une série de réformes qui vont clairement dans le sens du développement. Je prends un exemple concret : la facilitation du commerce. Si l'accord permet de réduire le temps et le coût de transit des marchandises dans le port d'Accra, cela facilitera grandement le commerce, c'est comme si l'on avait construit un second port. Cela constituera des opportunités pour la production locale. Toutes ces réformes seront dans l'Accord. Il en est de même pour les mesures sanitaires et phytosanitaires (normes SPS), la non conformité des produits de la région est un des principaux problèmes, la région sera aidée à appliquer les critères européens. La concurrence aussi doit être développée. Les investissements doivent se faire dans la transparence; la non transparence des marchés publics est également très coûteuse. Les services constituent également un potentiel pour le développement de la région, constituent des inputs sur la production, les services financiers, les transports, ensemble permettant une croissance de la production locale.

J'ai mentionné l'accès au marché et le schéma d'ouverture commerciale. On est prêt à refléter dans le texte de l'Accord, et dans le schéma d'ouverture commerciale, les conditions spécifiques de développement de la région. Les principes de flexibilité et d'asymétrie peuvent y être inscrits. L'Union européenne est ainsi prête à ouvrir son marché aux ACP dès 2008 (avec des périodes de transition pour deux produits), tandis que la région ne l'ouvrirait qu'à 80%. Nous sommes prêts à exclure les produits sensibles. Si la Cedeao nous dit qu'il faut exclure le concentré de tomates, le poulet, le lait, ces produits peuvent être exclus de la libéralisation. Notre objectif n'est pas de menacer la production locale, c'est tout le contraire, d'améliorer les capacités d'offre en Afrique de l'Ouest.

Un second point qui doit être mentionné est la dimension intégration régionale et « consolidation des marchés régionaux » de l'accord. L'APE peut avoir un impact positif sur l'accélération du processus d'intégration régionale. Et cet impact est déjà ressenti ; je pense par exemple aux travaux de la région sur le Tarif Extérieur Commun et l'union douanière. La Cedeao a pris des positions communautaires sur une série des questions liés à l'APE: la facilitation du commerce, la propriété intellectuelle, les SPS, etc. L'APE a également généré

une dynamique concertation entre la commission et ses États Elle a davantage rencontré ses États membres au cours des deux dernières années que lors des années passées. Ce phénomène de renforcement de l'intégration régional est très clair en Afrique de l'Ouest, il donne un sous bassement réel une bonne base d'accueil pour l'APE.

Le troisième point est la gouvernance économique. En travaillant sur les règles pour les opérateurs économiques, l'établissement d'un cadre juridique transparent et prévisible, on introduit sécurité juridique, bonne gouvernance économique, tous éléments qui contribuent à la création d'un environnement propice à l'investissement. Il s'agit d'attirer l'investissement vers l'Afrique de l'Ouest, étranger mais aussi les investissements des pays de la région qui actuellement vont vers l'extérieur. L'aide publique est une très bonne chose, mais l'investissement privé demeure indispensable.

Le quatrième point que je voulais mentionner a trait à l'appui à la mise en œuvre de l'APE. La coopération au développement est importante pour tirer l'effet bénéfique de l'APE et on est prêt à refléter ce principe dans le texte de l'Accord. Les négociateurs en chef, Peter Mandelson et Louis Michel réunis en février 2007 ont reconnu l'importance de la coopération au développement et se sont engagés à définir conjointement avec la région des programmes d'appui à la mise en œuvre de l'APE. Concrètement, Louis Michel a évoqué trois points : l'amélioration de la compétitivité et la mise à niveau des secteurs de production concernés par l'APE l'impact fiscal net, sur ce point il a indiqué que l'UE était « *prête à absorber significativement l'impact fiscal net en complément des réformes fiscales prises par les États de la région* », l'appui à la mise en œuvre des réformes commerciales contenues dans l'APE. Des fonds pourront ainsi être débloqués pour la facilitation du commerce, la mise aux normes SPS, etc. Ces fonds proviennent du Programme indicatif régional (PIR) du 10^e FED, dont l'enveloppe a été fortement renforcé. La Cedeao a décidé de créer un fonds régional APE. Les négociateurs en chef se sont dits prêts à canaliser une partie substantielle du Programme indicatif régional (Pir) à travers ce fonds. Ce Fonds pourra canaliser les appuis d'autres partenaires au développement à la mise en œuvre de l'APE.

Par ailleurs, les pays de la région ont également intégré des appuis à l'intégration et à la mise en œuvre de l'APE dans le cadre des Programmes Indicatifs Nationaux. C'est le cas au Sénégal, au Mali et au Ghana par exemple. . Enfin, la CE et les Etats membres de l'UE nous travaillons actuellement sur une Stratégie de l'UE en matière d'aide au commerce

GDS : Qu'est-ce que l'APE peut apporter de réellement nouveau en termes d'impulsion du développement économique par rapport au régime commercial antérieur et aux politiques d'aide au développement ?

BC : Comme je vous l'ai indiqué, l'accès au marché n'est pas la seule dimension prise en compte. Les principaux apports nouveaux des APE sont l'intégration régionale et la gouvernance.

Pour ce qui concerne l'aide, à travers l'APE, on met plus l'accent sur les besoins liés au commerce. Avec l'APE, on en a plus conscience, les réponses sont donc mieux adaptées aux besoins pour tirer tout le potentiel développement du commerce.

GDS : Les mesures de mise à niveau et l'accompagnement des APE peuvent-ils éviter les risques liés à l'ouverture commerciale des filières agricoles concurrentes de l'agriculture européenne? À quelles conditions?

BC : Le principal c'est que quand la région va faire son offre d'accès au marché, elle tienne compte de ses produits sensibles, de ses conditions spécifiques et de ses ambitions de développement. Elle fait actuellement une analyse très sérieuse qui devrait lui permettre d'établir cette liste. Elle peut nous demander d'exclure ces produits du champ de libéralisation de l'APE. Nous avons fait des estimations. Seuls 16% du commerce entre l'UE et les ACP sont agricoles, la pêche quant à elle ne représente que 2%. Nous avons donc une marge de manœuvre énorme pour exclure des produits, tout en restant compatibles avec l'OMC. Il faut un schéma de libéralisation tarifaire cohérent avec les besoins de la région.

Ensuite, il y a les règles : SPS, libéralisation des intrants permettront une hausse de la compétitivité de la production locale et une baisse des coûts.

L'accompagnement est une partie de la réforme. Si on identifie un produit comme susceptible d'être menacé par l'ouverture, et qu'il est malgré tout décidé de le libéraliser, il peut faire l'objet d'appuis pour se renforcer. Par exemple pour un produit donné, on peut travailler à la mise à niveau des entreprises, en les appuyant à mieux se positionner dans le nouveau marché, à améliorer leurs stratégies marketing, etc.

Dans l'accord avec les pays méditerranéens, la mise à niveau a été effectuée au même moment que la zone de libre échange, et a rencontré de nombreux succès.

Pour conclure, nous sommes prêts à travailler avec la région sur un schéma de libéralisation cohérent avec les conditions et les ambitions de développement de la région, et nous sommes prêts à mettre en œuvre des mesures d'accompagnement pour absorber les éventuels coûts d'ajustement de l'APE et développer tout son potentiel. C'est à la région de nous dire ce qui est le mieux pour elle.

Entretien réalisé par téléphone le 13 juillet 2007.